

AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement numéro 961-2

Avis public est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 961-2 modifiant le règlement numéro 961 décrétant le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums a été adopté par le Conseil municipal le 8 juillet 2025.

Le règlement numéro 961-2 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 9^e jour du mois de juillet 2025.

Marie-Eve Charron
Marie-Eve Charron, technicienne juridique
Greffière adjointe